



## Accident de travail/Maladie professionnelle

Par **Terambre**, le 17/01/2012 à 11:31

Bonjour,

Je travaille dans la fonction publique territoriale...

Victime d'un AT à l'épaule droite en janvier 2010 et reconnu par la commission, j'ai été opérée en mai 2010 et j'ai repris mon activité professionnelle en septembre 2010 avec des restrictions.

Durant ma reprise, je ne pouvais plus travailler avec mon bras droit, donc j'ai compensé avec le bras gauche. J'ai demandé à un représentant de mon employeur de me soulager...la réponse "met toi en invalidité". J'ai donc continué jusqu'à ce que mon kiné et mon medecin traitant me disent "stop".

Suis arrêtée depuis le 20 janvier 2011...mes deux bras me faisant souffrir.

J'ai fait une rechute At...refusée par la commission, une demande de M.P pour l'épaule gauche...refusée par la commission alors qu'elle a été constatée par mon medecin traitant le 26/01/2011 mais l'arrêt fait par un remplaçant ne précisant pas cette date.

Actuellement, suite à refus de rechute, je demande MP pour l'épaule droite...mais j'ai des doutes sur la commission.

A noter que l'expert et le médecin du travail étaient favorables pour ce qui est de la MP pour l'épaule gauche. J'ai des attestations, des avis médicaux mais...

Que puis je faire ?

Merci pour votre aide.

Bien à vous

Par **P.M.**, le 17/01/2012 à 11:49

Bonjour,

C'est un problème essentiellement médical, mais je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale de la branche d'activité...

Par **Terambre**, le 17/01/2012 à 12:00

Merci de m'avoir répondu...

Je vais voir avec une organisation syndicale...mais en quoi est ce un problème médical ? ne serait ce pas un problème administrattif ?

Bonne journée à vous et merci encore

Par **P.M.**, le **17/01/2012** à **12:18**

Lorsqu'une commission se prononce sur la reconnaissance d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail, cela me paraît être un problème essentiellement médical même si ensuite un recours administratif devrait être possible...

Par **Terambre**, le **18/01/2012** à **11:29**

Merci pour votre aide

Bien à vous